

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 11 Décembre 2025

Sous la présidence de M. GALON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers : 13 (quorum : 7)

Présents : GALON Yannick, VIGNAIS Anthony, ACCARY Pascal, ROUGER Emmanuel, VASLIN Sonia, HERAULT Gérard, MERCAT Pascale, TROTTIER Béatrice, PETIT Manuela,

Excusés ayant donné procuration :

- COLAS Aurélien a donné pouvoir à ROUGER Emmanuel,
- CAILLERE Frédéric a donné pouvoir à VIGNAIS Anthony,

Excusés non représentés : GILLIER Florian, DUCLOS Pauline,

Secrétaire de séance : HERAULT Gérard.

◆◆◆◆◆◆◆◆

1° - Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2° - Opération réhabilitation du centre communal – subvention du SIEMML : aide à l'accompagnement pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

M. VIGNAIS Anthony, adjoint aux travaux, expose au conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) accompagne les collectivités et intercommunalités dans leurs démarches de transition énergétique et renforce son soutien financier en faveur des communes et intercommunalités avec diverses mesures à effet rapide visant à accroître la maîtrise de la demande en énergie.

L'opération de réhabilitation du centre communal est susceptible de bénéficier d'une subvention du SIEMML au titre de l'aide à la décision : aide à l'accompagnement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Il rappelle que l'opération consiste en :

- La restructuration et l'agrandissement de la salle communale pour accueillir le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire,
- La rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment : rénovation complète du bâtiment avec installation d'une pompe à chaleur géothermique. L'objectif est de baisser les consommations d'énergie d'au moins 50 % après travaux.

Le montant estimatif de l'opération est de 960 000 € HT dont travaux 800 000 € HT (1 152 000 € TTC).

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été attribué au bureau d'études EXEPLAN pour un montant de 39 740 € HT (47 688 € TTC) dont une tranche ferme de 29 810 € HT.

Le SIEMML accorde une aide de 10 000 € (montant plafonné) pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Récapitulatif du financement de l'AMO :

Basé sur le marché avec EXEPLAN - AMO	€ HT	€ TTC
Dépenses - Tranches Fermes	29 810.00	35 772.00
Dépenses – Tranches Optionnelles	9 930.00	11 916.00
TOTAL DEPENSES - AMO	39 740.00	47 688.00
ACTEE CHENE 5 via le SIEMML (65 % du HT s/TF) (*)	19 376.50	19 376.50
SIEMML – Aide à la décision (plafond atteint avec TF)	10 000.00	10 000.00
TOTAL RECETTES	29 376.50	29 376.50
RESTE A CHARGE – commune (TF + TO)	10 363.50	18 311.50
% du reste à charge (TF + TO)	26 %	38 %
RESTE A CHARGE – commune (TF)	433.50	6 395.50
% du reste à charge (TF)	1.45 %	18 %

(*) Subv. ACTEE CHENE 5 via le SIEMML car la commune de Bouillé-Ménard a une population inférieure à 3 500 habitants : 65% du montant HT de la tranche ferme uniquement car les tranches optionnelles seront réalisées après septembre 2026 (si elles sont activées). Pour rappel – extrait CCAP : les tranches optionnelles peuvent être affermies à tout moment pendant la durée de validité du marché (36 mois).

Le Conseil municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage,
Considérant la nécessité de rechercher l'ensemble des financements possibles au soutien du projet,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de réhabilitation du centre communal ainsi que l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO),
- **D'approuver** la demande de subvention au titre de l'aide à la décision : actions réalisées par le bénéficiaire - aide à l'accompagnement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SIEMML,
- **D'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - SUEZ – renouvellement du contrat de balayage des rues

M. VIGNAIS Anthony, adjoint aux travaux, expose au conseil municipal que le contrat de balayage mensuel des rues avec SUEZ RV OUEST, agence de Segré, arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Il présente la proposition de SUEZ pour la mise à disposition mensuelle d'une balayeuse aspiratrice 6m³ pour l'année 2026 :

- 5 km de balayage,
- Transfert de matériel 59.00 € HT/déplacement,
- Balayage mécanique 113.00 € HT / heure (*),

(*) Le traitement des déchets incluant la TGAP est inclus dans le prix de balayage mécanique à l'heure.

Le contrat est d'une durée d'une année en raison de l'incertitude sur l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La durée de la prestation de balayage des rues est d'environ 1h15 par mois.

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n° 2023-48 du conseil municipal en date du 14 décembre 2023 approuvant le contrat de balayage mensuel des rues avec traitement de déchets par SUEZ,

Considérant que le contrat de balayage mensuel des rues arrive à échéance le 31 décembre 2025,
Considérant que la commune ne dispose pas de lieu de stockage des déchets (tout venant),

Où l'exposé de M. VIGNAIS Anthony, adjoint aux travaux,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le contrat de balayage mensuel des rues avec traitement des déchets par SUEZ RV France pour l'année 2026,
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de balayage des rues,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026.

4° - Budget communal 2025 – créance irrécouvrable - admission en non-valeur

M. ACCARY Pascal, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que le comptable ne peut pas mettre en recouvrement un titre émis par la commune et nous a donc transmis la demande d'admission en non-valeur.

Il explique que la demande d'admission en non-valeur résulte d'une combinaison infructueuse d'actes.

La liste présentée par le comptable est la suivante :

- N° liste n° : 7651930715
- Montant présenté : 17,56 € (titre de recette – rôle 7 - facturation cantine – sept 2023)

Le Conseil municipal,

Vu la demande d'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable, dressé et certifié par le comptable public de Segré-en-Anjou Bleu,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur de la liste susvisée pour un montant de 17,56 €,
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que la dépense sera mandatée au c/6541 du budget communal 2025.

5° - Décisions du Maire

Aucune décision de prise dans le cadre de sa délégation.

6° - Rapport des commissions communales

(Arrivée de M. COLAS Aurélien à 21h30 et départ à 22h22)

- **Réhabilitation du centre communal :**
 - Réunion du 10 décembre 2025 : Présentation de l'esquisse du projet de réaménagement de la salle communale en deux solutions par le maître d'œuvre Jean-François THELLIER. Le choix s'est porté sur l'esquisse de la 2^{ème} solution qui sera modifiée en fonction des remarques apportées. Elle prévoit de maintenir la salle des fêtes et la salle de théâtre dans leur fonction actuelle et de créer une extension pour la cantine et l'accueil périscolaire. En effet, il est plus simple de passer des réseaux (eaux usées et électricité) sur l'extension prévue, la salle de théâtre avec son plafond haut offrirait moins de convivialité que la salle de réception actuelle. Enfin, il faudrait créer des ouvertures conséquentes dans les murs pour y poser des fenêtres. Fenêtres qui donneraient sur une rue étroite avec du vis-à-vis.
 - Résultat consultation – géotechnicien : L'offre de GINGER CEBTP d'Avrillé est la mieux disante pour un montant de 4 950 € HT (5 940.00 € TTC) : étude géotechnique préalable (investigations) avec les 2 options de 1 000 € HT chacune (l'une en phase avant-projet et l'autre en phase projet).
 - SIEMML – subvention programme – rénovation énergétique BEE 2030 : Accord d'une subvention de 90 248 € pour les travaux.
- **Aménagement de la rue du Faubourg Saint Mathieu – Réunion de démarrage du 08 déc. 2025** : Les travaux commenceront à partir de janvier 2026 pour une durée de 4 à 5 semaines. Pour les travaux d'enrobés, une déviation sera mise en place. Le transporteur scolaire ALEOP va être contacté pour savoir si les travaux peuvent avoir lieu en période scolaire. Une communication sur les travaux sera faite par la commune auprès des riverains.
- **Annexe mairie - rénovation toiture avec panneaux photovoltaïques** : Les panneaux ne sont toujours pas posés en raison des mauvaises conditions climatiques. De plus, par courrier en date du 2 décembre 2025, l'EDF Obligation d'Achat valide le remplacement des panneaux pour des raisons de sécurité. Cela étant, il

précise que la puissance de l'installation modifiée ne peut être inférieure ou supérieure à 10 % par rapport à la puissance de l'installation initiale et la nature de l'installation modifiée doit être identique à celle décrite dans le contrat initial (intégrée au bâti). Le 11 déc. 2025, un courrier a été adressé à EDF OA précisant que les dimensions des panneaux ont évolué et qu'il n'est pas possible d'avoir la surface en panneaux que l'ancienne installation. C'est pourquoi, il a été posé des bacs acier. La commune espère pouvoir conserver son contrat de rachat par EDF OA au tarif de 32,305 c€/kWh.

- **Projet de vidéo promotionnelle de la commune** : Elle a été projetée en réunion de conseil municipal. Des améliorations sont encore à apporter. L'objectif est qu'elle soit diffusée lors de la cérémonie des vœux du Maire.
- **Commission extra-communale « action sociale » - Colis de Noël 2025** :
Vu la délibération n°2022-70 en date du 10 décembre 2022, chargeant ladite commission de lister les personnes seules ou les foyers susceptibles de répondre aux critères et d'en rendre compte au conseil municipal,
La commission a retenu 2 personnes bénéficiaires pour un colis d'un montant de 13,47 € (1 boîte de chocolats, 1 boîte de gâteaux et 1 bouteille de jus de pomme).
- **Spectacle de Noël pour les écoles – lundi 8 déc. 2025** : Le spectacle a été apprécié. Il était surtout destiné au plus petits. L'école publique de Bouillé-Ménard a adressé une carte de remerciement.

7° - Informations diverses

- **Conférence sur le logement social** : Le territoire de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté est sous doté. Meldomys, bailleur social, s'est engagé à rattraper le retard. En cours, la mise en place d'un nouveau dispositif pour accueillir les jeunes travailleurs chez des particuliers.
- **Cérémonie des vœux du Maire** : Samedi 17 janvier 2026 à 11 h à la salle communale.
- **Réunion du conseil municipal** : Jeudi 22 janvier 2026 (en fonction de l'état d'avancement du dossier de demande de subvention DETR 2026).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 27.